



## REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme  
Projet de Gestion Environnementale du Bassin du lac Victoria, Phase II  
« LVEMP II »

# LES REALISATIONS DU LVEMP II 2012-2017



Décembre 2017

Projet LVEMP II

NGENDAHABONA Gilbert  
Responsable de la Communication

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>Page</b>
A propos du LVEMP II.....	2
Les objectifs du LVEMP II.....	2
Les composantes du LVEMP II.....	2
Les Institutions de mise en œuvre du LVEMP.....	2
Zone d'intervention du LVEMP II.....	2
<b>Aménagement des bassins versants.....</b>	<b>3</b>
Aménagement des fossés anti érosifs.....	4
Plantation des arbres agro-forestiers et forestiers .....	5
Restauration des zones tampons et stabilisation des berges des rivières.....	6
<b>Protection du lac Rweru.....</b>	<b>7</b>
Restauration de la zone tampon du lac Rweru .....	8
Lutte contre la jacinthe d'eau dans le lac Rweru.....	10
<b>Lutte contre la pollution.....</b>	<b>12</b>
Construction des toilettes écologiques dans la ville de Gitega et ses environs.....	13
Don d'un Camion Hydrocureur combiné au SETAG.....	14
Elaboration des Plans Directeurs d'Assainissement dans les villes de la zone d'intervention.....	15
Niveau d'attente des indicateurs jusqu'à fin décembre 2016.....	15
<b>Financement des sous projets de développement « CDDs» .....</b>	<b>16</b>
19 CDD autour du lac Rweru.....	17
20 CDD dans les autres communes.....	21
<b>Promotion de l'épargne dans les ménages des bénéficiaires.....</b>	<b>24</b>
Plus de 10 000 comptes bancaires ouverts.....	25
<b>Appuis institutionnels et Social.....</b>	<b>26</b>
Appui au Ministère de tutelle en équipements informatiques .....	27
Appui à la vulgarisation des textes de lois .....	27
Appui à la formation et au renforcement des capacités.....	28
Appui aux personnes vulnérables.....	28
<b>La clé de Réussite du LVEMP II.....</b>	<b>29</b>
Implication des bénéficiaires.....	30
Visites d'échange d'expérience.....	31
Missions de supervision de la Banque Mondiale.....	31
Réunions régulières du NTAC et du Comité de Pilotage.....	32

# A propos du LVEMP II

Le projet de « Gestion Environnementale du Bassin du lac Victoria, phase II (LVEMP II) » est une initiative des Etats de la Communauté Est Africaine, en cours d'exécution dans les cinq pays qui se partagent le bassin du lac Victoria. Ces pays sont le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Au Burundi la zone d'intervention du projet LVEMP II est constituée des provinces Gitega, Karusi, Kirundo et Mwaro. C'est un projet transfrontalier conçu pour réaliser deux objectifs principaux de développement.

## Les objectifs du LVEMP II

- Contribuer à l'amélioration de la gestion concertée des ressources naturelles transfrontalières du bassin du lac Victoria parmi les Etats Partenaires;
- Contribuer à l'amélioration de la gestion environnementale dans les lieux ciblées à haut risque de pollution et des sous bassins hydrographiques dégradés et sélectionnés, pour le bénéfice des communautés dépendantes des ressources naturelles du Bassin du lac Victoria.

## Les composantes

Le projet LVEMP II a quatre composantes:

**Composante 1: Renforcement de la capacité institutionnelle pour la gestion transfrontalière des ressources en eau et pêche :** Cette composante est subdivisée en deux sous-composantes:

- 1.1. L'harmonisation des politiques et normes de régulation;
- 1.2. Le monitoring de l'Ecosystème et les recherches appliquées.

**Composante 2: Le contrôle et la prévention de la pollution ponctuelle :** Elle aussi est subdivisée en deux sous-composantes :

- 2.1. La planification pour des systèmes d'égouts et des installations de traitement des eaux usées
- 2.2. La promotion des technologies de production plus propre.

**Composante 3: Gestion du bassin versant. Cette composante a trois sous composantes:**

- 3.1. Restauration des zones marécageuses et de la végétation riveraine
- 3.2. Réhabilitation des zones montagneuses pour la production et la conservation
- 3.3. Développement orienté par la communauté pour l'amélioration des moyens de subsistance.

**Composante 4: Coordination et gestion du Projet :** Cette composante est subdivisée en deux sous-composantes:

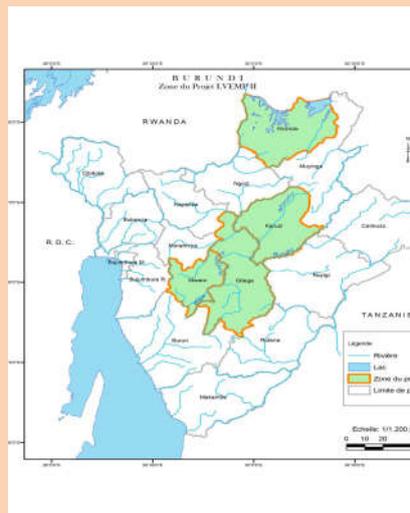
- 4.1. Coordination et communication
- 4.2. Suivi et évaluation

## Les institutions de mise en œuvre du LVEMP II

- ✓ Le Comité Régional de Pilotage (RPSC) ;
- ✓ Le Ministère Point Focal (NFPM) ;
- ✓ Le Comité National de Pilotage (NPSC) ;
- ✓ Le Comité Technique Consultatif National (NTAC) ;
- ✓ L'Equipe Nationale de Coordination (NPCT) ;
- ✓ L'Equipe Communale de Coordination du Projet

Au Burundi, le Comité National de Pilotage est constitué des Secrétaires Permanents des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage ; de la Sante Publique et de la Lutte contre le Sida ; du Développement Communal ; de l'Intérieur et de la Formation Patriotique; du Commerce, de l'industrie et du Tourisme ; des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre. Le Comité Technique Consultatif National est quant à lui constitué des membres ayant le rang de Directeur, issus des mêmes Ministères. L'Equipe Communale de Coordination du LVEMP II est nommée par l'administrateur communal et compte en son sein, le Forestier communal, l'Agronome communal, le Conseiller Communal chargé du développement ainsi que le représentant du comité communal de développement familial.

## Zone d'intervention du LVEMP II-Burundi



Les activités du LVEMP II ont débuté en février 2012 et sont actuellement menées dans des bassins versants identifiés des rivières Ruvyironza dans les provinces Gitega et Mwaro ainsi que Ruvubu dans la province Karusi. Elles se focalisent sur la protection des bassins versants par l'aménagement des fossés antiérosifs et la

plantation des arbres et herbes fixatrices ainsi que la réhabilitation des zones tampons des rivières. Le LVEMP II a restauré la zone tampon du lac Rweru et la lutté contre la jacinthe d'eau. Les populations vivant dans la zone d'intervention du projet LVEMP II ont bénéficié des financements du LVEMP II pour la mise en œuvre des sous-projets de développement. Le projet LVEMP II a financé aussi, la construction des toilettes écologiques dans la ville de Gitega et ses environs ainsi que l'élaboration des Plans Directeurs d'Assainissement des villes de Mwaro, Karusi et Kirundo. Le projet LVEMP II prendra fin le 30 juin 2016.

# AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS

- Aménagement des fossés anti érosifs ;
- Plantation des arbres agro-forestiers et forestiers ;
- Restauration des zones tampons et stabilisation des berges des rivières

# I. Aménagement des fossés anti-érosifs



*Les bassins versants aménagés par le LVEMP II suivant les courbes de niveau*

De 2013 à 2017, une superficie de **8275** hectares a été protégée par l'aménagement des fossés anti érosifs creusés dans le cadre des activités du LVEMP II. Creusés par les bénéficiaires eux mêmes sous la l'encadrement et la supervision du LVEMP II, l'essentielle de cette superficie est constituée par les propriétés foncières des bénéficiaires situées

sur les bassins versants des rivières Ruvubu et Ruvyironza ainsi que leurs principaux affluents, Waga et Mubarazi. Les activités ont été concentrées dans les communes de Bisoro et Nyabihanga de la province Mwaro ; Bugendana, Nyarusange et Mutaho de la province Gitega ainsi que Gihogazi et Shombo dans la province de Karusi. La lutte contre l'érosion du

sol par le creusement des fossés antiérosifs a été une grande réussite pour le Projet de Gestion Environnementale du Bassin du Lac Victoria, Phase II « LVEMP II ». La participation massive des bénéficiaires dans toutes les activités à été une preuve que l'approche utilisée par le LVEMP II est appréciée par tout le monde y compris les administratifs à la base.



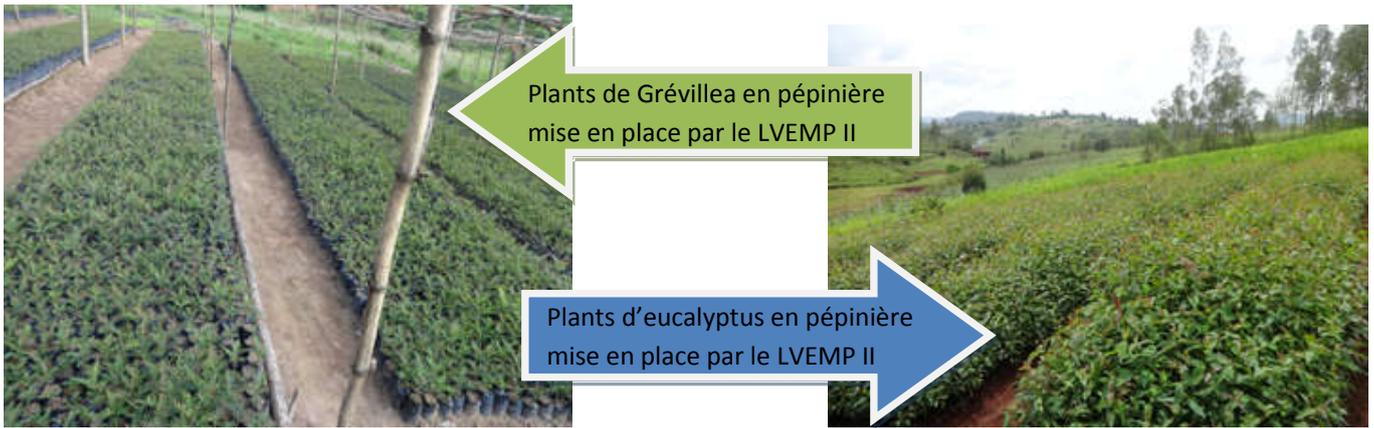
L'eau de ruissellement arrêtée et retenue par le fossé antiérosif

Participation massive des bénéficiaires au creusement



*Mobilisation des bénéficiaires autour des activités de plantation des herbes fixatrices sur les fossés anti érosifs creusés*

## II. Plantation des arbres forestiers et agro-forestiers



*Photos illustrant les types de pépinières dont le financement a été assuré par le LVEMP II*

Au cours des cinq années de mise en œuvre, 2012-2017, le projet LVEMP II a financé la production en pépinières et la plantation de plus de **4 700 000** plants de Grevillea et **1 770 500** Eucalyptus. Les grevillea en tant qu'agro forestiers, ils ont été plantés dans les propriétés des bénéficiaires sur toute la superficie couverte par des fossés antiérosifs creusés dans le cadre des activités du LVEMP II tandis que les eucalyptus ont été installés sous forme de boisements continus, sur les pentes raides fortement dégradées.

Kayokwe, Mahonda (17,8 ha) et Takoma (5ha) dans Gitega ; et Mirama dans Bugendana (17 ha),etc. Un nombre important de plants d'agro-forestiers constitués de Grevillea et d'autres espèces variés ont été distribués aux bénéficiaires qui les ont installés dans leurs champs respectifs. Les activités de plantation des arbres ont été exécutées par les bénéficiaires.



**19** boisements totalisant plus de **1191** hectares ont été réhabilités ou installés dans la zone du projet. Ces boisements sont situés sur les collines de Bikinga I (120 ha) et Munanira (98 ha) en commune Gihogazi ; Gihinga (8,7ha) et un boisement communautaire de 40 ha, en commune

suite

### Protection des courbes de niveau par la plantation des herbes fixatrices

Le projet LVEMP II n'a pas seulement creusé les fossés anti-érosifs il les a en même temps sécurisés par la plantation des herbes fixatrices. Le tripsacum, le banna grass ainsi que d'autres plantes fourragères comme le Caliandra sont installés le long des fossés anti érosifs. Une activité qui a mobilisé tous les bénéficiaires avec l'implication de l'administration à la base.



*Plantation des herbes fourragères sur les courbes de niveau*

Le projet LVEMP II a fourni les éclats de souches tandis que les bénéficiaires participaient à la plantation. Désormais ils sont très satisfaits car ils disposent des herbes fourragères pour l'alimentation de leur bétail.

### III. Restauration des zones tampons et stabilisation des berges des rivières



*Pépinière de bambous / financement : LVEMP II*

Le projet LVEMP II a tout d'abord financé la production des plants de bambous destinés à être plantés le long des rivières pour la stabilisation des berges. Plus de **190 000** plants de bambous ont été produits dans ce cadre au cours des quatre dernières années et plantés le long des rivières Ruvubu, Ruvyironza, Waga et Mubarazi sur une longueur totale de 108 km .



*Etat végétatif des bambous, en nov 2017, plantés par le LVEMP II sur la rivière Mubarazi*



*Mobilisation de la population et fonctionnaires de l'Etat pour la plantation des bambous le long de la rivière Ruvubu*

Les activités de protection des zones tampon et la stabilisation des berges des rivières menées par le LVEMP II s'inspirent des dispositions du Code de l'Eau du Burundi qui stipulent que pour les rivières de l'intérieur du pays une zone de cinq mètres de part et d'autre de la rivière constitue le domaine hydraulique public et doit être protégé.



*La rivière Ruvubu avant la restauration de sa zone tampon par le LVEMP II*



*La zone tampon de la rivière Ruvubu restaurée, les berges stabilisées*



Les activités de restauration de la zone tampon des rivières par la plantation des bambous d'une part et des herbes fixatrices d'autres parts ont été menées par les bénéficiaires eux mêmes sous l'encadrement du LVEMP II. Les autorités administratives ont joué un rôle important dans la sensibilisation et la mobilisation des populations. Avant l'intervention du projet LVEMP II, les populations cultivaient jusqu'au contact avec l'eau des rivières sans se soucier des impacts négatifs qui pouvaient s'en suivre.

La méthodologie utilisée par le LVEMP II a privilégié l'implication de l'administration à la base à chaque étape de mise en œuvre. Du niveau provincial jusqu'aux chefs de collines sans oublier les services techniques qui interviennent dans le domaine de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations. L'implication de tout le monde a donné des résultats aujourd'hui très visibles sur terrain. Les anciennes pratiques agricoles sont de plus en plus abandonnées par les bénéficiaires qui manifestement

respectent les limites de la zone tampon établies dans le cadre des activités du LVEMP II. Les herbes plantées dans la zone tampon servent d'aliment pour bétail et procurent des revenus monétaires aux populations qui n'ont pas de bêtes à nourrir. Les bénéficiaires donnent eux-mêmes des témoignages qui traduisent le niveau élevé de satisfaction. L'administration déclare qu'elle est aussi satisfaite des activités du LVEMP II mais également de la méthodologie utilisée dans la mise en œuvre du projet, qui implique tout le monde.

# PROTECTION DU LAC RWERU

- Restauration de la zone tampon du lac Rweru
- Lutte contre la jacinthe d'eau dans le lac Rweru

# I. Restauration de la zone tampon du lac Rweru

*Les principales activités menées dans le cadre de la restauration de la zone tampon du lac Rweru ont porté essentiellement sur la matérialisation de la limite entre la zone tampon et les champs des riverains de ce lac ainsi que la plantation des arbres et herbes fourragères à l'intérieur de cette zone*

## Zone tampon du lac Rweru avant l'intervention du projet LVEMP II



*Champ de maïs*



*Champ de colocases*



*Champ de sorgho*

Convaincre la population riveraine du lac Rweru à sortir de la zone tampon n'a pas été chose facile pour le projet LVEMP II. Grâce à son humidité permanente et sa fertilité, la zone tampon du lac Rweru a été depuis des années, la zone de refuges pour les agriculteurs pendant la saison sèche. Plusieurs types de cultures y ont été pratiquées. Pendant les périodes de sécheresse caractérisées par des famines, qu'a

connu la province de Kirundo, les zones littorales des lacs du nord ont toujours été la seule voie d'espoir pour les populations pour survivre. Tous étaient unanimes que l'abandon de la zone tampon était synonyme de la mort. Toutefois, l'implication des autorités locales et de l'administration à la base à toutes les activités de sensibilisation et de conscientisation des riverains

du lac Rweru, sur le bien fondé de la protection de ce patrimoine a finalement poussé les riverains à adhérer. Ils ont cédé leurs lopins de terre situés dans la zone de cinquante mètres autour du lac Rweru « la zone tampon » et participé activement à toutes les activités ayant été entreprises par le LVEMP II pour matérialiser sa limite avec les champs des riverains.

## La démarcation de la zone tampon du lac Rweru

*La zone tampon du lac Rweru délimitée par le projet LVEMP II dans le cadre de ses activités de protection dudit lac et conformément aux dispositions du Code de l'Eau en vigueur au Burundi s'étend de la frontière de la commune Busoni avec la province Muyinga (à l'Est) à la frontière avec le Rwanda (à l'ouest) sur une longueur de 49 kilomètres soit une superficie de 245 ha.*



*Une tranchée de 49 km autour du lac Rweru creusée pour matérialiser la limite entre la zone tampon et les champs des riverains*

# Sécurisation de la tranchée creusée autour du lac Rweru.



*Plantation des herbes et euphorbes le long du canal creusé Les euphorbes (à gauche), les herbes fixatrices (à droite) de la tranchée*

Les travaux de creusement de la tranchée ont été exécutés par les riverains du lac et suivis par sa sécurisation par la plantation des euphorbiacées d'un côté et des herbes fixatrices de l'autre. Le projet LVEMP II leur accordait une rémunération financière

par tâche exécutée, en guise d'encouragement « cash for work ». Tous avaient des lopins de terres dans la zone tampon, qu'ils exploitaient avant leur conscientisation par le projet.

## Respect de la zone tampon par les riverains



*Culture et respect de la limite de la zone tampon*

La limite entre la zone tampon et les champs des riverains est établie à cinquante mètres à partir du bord du lac Rweru. Les activités de sensibilisation et de conscientisation organisées dès le début de l'établissement de la limite ont produit des effets très positifs. Les riverains du lac ont compris que leurs champs de cultures doivent être établis en dehors de la zone tampon, dans le strict respect de la limite. Ainsi, la zone tampon se reconstitue de plus en plus sous la surveillance des riverains qui dénoncent régulièrement toute personne qui voudrait endommager la zone. Même les animaux domestiques sont interdits à y brouter. L'administration à la base s'implique davantage et décourage toute activité susceptible d'occasionner une éventuelle destruction, dans la zone tampon. La restauration de la zone tampon du lac Rweru a été donc une affaire coniuquée de la population, de l'administration et du LVEMP II.

## Zone tampon du lac Rweru restaurée



*Les différents aspects de la zone tampon du lac Rweru après sa restauration par le LVEMP II*

La zone tampon du lac Rweru est restaurée dans sans totalité.



*Aspect de la zone tampon du lac Rweru restaurée par le LVEMP II*

Seule la partie située dans la province Muyinga n'a pas été touchée parce qu'elle n'est pas dans la zone d'intervention du projet LVEMP II. Après la mise en place du canal de délimitation de la zone tampon, les autres activités de restauration ont essentiellement porté sur la plantation des arbres tels que les grévillia, les acacias et « umurera » (essence autochtone), à l'intérieur de la zone tampon.

Un total de plus de **282 000** plants de grévillia et d'acacias ont été produits en pépinières pour la restauration de cette zone.



*Pépinière de grévillia pour la restauration de la zone tampon du lac*

En plus des arbres, des herbes comme le « banna grass » ont également été plantées. Les herbes plantées serviront d'aliments pour les hippopotames, ce qui limitera leur mouvement d'invasion des champs des riverains situés en dehors de la zone tampon.

## II. Lutte contre la jacinthe d'eau dans le lac Rweru

*Parmi les activités envisagées par le Projet de Gestion Environnementale du Bassin du lac Victoria, Phase II, « LVEMP II » figure la surveillance et le contrôle de la jacinthe d'eau. Dans ce cadre, le LVEMP II a organisé de nombreuses activités de sensibilisation des riverains du lac Rweru pour les amener à comprendre le danger de cette herbe. Des séances de formations organisées ont permis aux riverains de maîtriser la méthode manuelle de lutter contre l'expansion de cette herbe envahissante dans le lac Rweru.*

### Lancement des activités de lutte contre la jacinthe d'eau dans le lac Rweru



*Déchargement de la jacinthe enlevée dans le lac Rweru*

Les activités de lutte contre la jacinthe d'eau dans le lac Rweru ont débuté en Août 2014 par le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de lutte contre cette herbe envahissante.

Les bénéficiaires ont été informés sur ses origines, ses méthodes d'expansion, sa menace ainsi que les différentes méthodes de lutte contre son expansion. Les personnes ciblées étaient les autorités provinciales les administratifs à la base à Kirundo ainsi que les pêcheurs dans le lac Rweru. Le projet LVEMP II voudrait susciter l'implication de tout le monde à chaque étape de lutte contre cette herbe. Le projet a mis à la disposition des pêcheurs des équipements adéquats constitués de gilets de sauvetage, de pirogues, de gants et bottines pour faciliter la tâche d'arrachage. En effet, la méthode manuelle a été privilégiée.



*Les pêcheurs après la réception des équipements nécessaires*



*Transport et étalage à l'air libre de la jacinthe d'eau pour le séchage avant compostage*

La mobilisation a été générale, les hommes procédaient à l'arrachage au milieu du lac tandis que les femmes déchargeaient les pirogues et transportaient la jacinthe arrachée vers les aires de séchage. L'arrachage manuel a permis aux pêcheurs et aux riverains qui participaient à cette activité de

gagner un peu d'argent sous forme de rémunération, accordée par le LVEMP II. Des essais de transformation de la jacinthe arrachée, en fumure organique par compostage sont en cours, non pas pour stimuler sa propagation mais pour tirer profit de ce qui est arrachée.

## Essais de transformation de la jacinthe d'eau en fumure organique



*Compostage de la jacinthe d'eau après son séchage*

Dès que la jacinthe d'eau est arrachée, elle est étalée à l'air libre pour être séchée sur une aire bien aménagée pour cet effet de manière à ne pas favoriser l'expansion des graines. Trois mois après le séchage, la jacinthe est entassée dans des composts jusqu'à sa décomposition complète. La fumure

*La transformation de la jacinthe d'eau en fumure organique n'est pas une fin en soi de l'enlèvement de cette herbe dans le lac Rweru. Il s'agit tout simplement d'un essai pour voir si la population ne pouvait pas en tirer profit au moment de son enlèvement. Le Projet LVEMP II a ainsi travaillé avec les Experts de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi « ISABU » pour des analyses complètes avant de décider la vulgarisation ou non de la fumure.*

organique obtenue après ce processus n'est pas encore utilisée par les agriculteurs car les experts de l'ISABU sont encore à l'œuvre pour son analyse. Le projet LVEMP II attend les résultats de l'analyse pour vulgariser la fumure.



*Processus de transformation de la jacinthe en fumure organique*

## **LUTTE CONTRE LA POLLUTION**

- **Construction des toilettes écologiques dans la ville de Gitega et ses environs**
- **Don d'un Camion Hydrocureur combiné au SETAG**
- **Elaboration des Plans Directeurs d'Assainissement dans les villes de la zone d'intervention**

# I. Construction des toilettes écologiques dans la ville de Gitega et ses environs



***Jusqu'au mois de décembre 2017, le Projet de Gestion Environnementale du Bassin du lac Victoria, Phase II « LVEMP II » avait construit quarante trois blocs de latrines écologiques sur vingt sept sites identifiés dans la ville de Gitega et ses environs.***

La ville de Gitega est située dans la zone d'intervention du LVEMP II. Elle est parmi les quatre chefs lieux des quatre provinces où le projet mène ses activités diversifiées à savoir Gitega, Karusi, Kirundo et Mwaro. La ville de Gitega, a cause de son expansion rapide, a été ciblée par le LVEMP II pour y construire des toilettes écologiques en vue d'atténuer les risques de pollution. Les premiers bénéficiaires ciblés sont essentiellement les écoles et les lieux publics. Sur les vingt sept sites identifiés, vingt quatre sont localisées dans les écoles primaires et secondaires.

L'objectif visé étant la protection contre la pollution des rivières qui se jettent dans le lac Victoria ainsi que l'amélioration de l'hygiène des habitants de cette ville. La ville de Gitega n'a pas été un choix de hasard, il a été dicté par le fait qu'elle est la plus grande des quatre autres villes situées dans la même zone d'intervention du LVEMP II. Trois types de latrines ont été privilégiés selon le choix des bénéficiaires. Il s'agit des toilettes à composte, des toilettes à chasse d'eau manuelles mais aussi des toilettes ECOSAN pour la production de fumure. Des systèmes de collecte des urines ont été également installés dans des écoles secondaires ayant des champs agricoles. Selon les experts, les urines constituent une fumure par excellence.



*L'intérieur d'une toilette à chasse manuelle,*



*L'intérieur des toilettes ECOSAN*



*Des lavabos à l'intérieur pour le lavage des mains*



*L'intérieur d'une toilette ECOSAN pour handicapés physiques*

***Les toilettes écologiques construites par le LVEMP II font la fierté des bénéficiaires. Des séances de formation sur l'utilisation et l'entretien de ces infrastructures ont été régulièrement organisées pour qu'elles soient maintenues propres mais aussi pour leur durabilité. Les bénéficiaires rassurent qu'ils mettront tout en œuvre pour garantir leur durabilité.***

# Démolition des latrines traditionnelles à haut risque et réhabilitation de celles remplissant les normes d'hygiène

*Sur les vingt sept sites ciblés dans la ville de Gitega et ses environs pour y ériger des toilettes écologiques, quinze blocs de latrines traditionnelles à haut risque ont été démolies tandis que huit autres remplissant les normes minimales d'hygiène ont été réhabilitées*



*Blocs de latrines traditionnelles typiques à haut risques, ne remplissant pas les normes d'hygiène, démolies par le LVEMP II*

La démolition a concerné les anciennes blocs de latrines à haut risque, ne remplissant pas les normes minimales d'hygiène et pouvant dangereusement affecter la santé des usagers.

Dans la plus part des écoles ciblées, les anciennes latrines à haut risque ont été démolies après la construction de nouveaux blocs de toilettes écologiques dans le cadre des travaux financés par le LVEMP II.

## II. Don d'un Camion vidangeur et Hydrocureur combiné au SETAG



*Le camion vidangeur et hydrocureur octroyé par le LVEMP II au SETAG*

*Le SETAG est une structure communale de la ville de Gitega pour la promotion de l'hygiène et de l'Assainissement de cette ville « Services Techniques d'Assainissement de Gitega ». Pour renforcer les capacités de la SETAC, le projet LVEMP II a financé l'acquisition d'un camion vidangeur hydrocureur combiné qui va servir la ville de Gitega mais également les autres centres urbains environnants.*

Les cérémonies de remise de ce camion ont été présidées par le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme en présence du Gouverneur de Gitega et de l'Administrateur communal de Gitega à qui les clés de l'engin ont été remises.

## IV. Elaboration des plans Directeurs d'Assainissement des villes de Karusi, Kirundo et Mwaro



Vue partielle de la ville de Kirundo

Les villes de Karusi, Kirundo et Mwaro sont situées dans la zone d'intervention du LVEMP II. Elles sont en même temps les chefs lieux des provinces portant les mêmes noms. Au début des activités du LVEMP II en 2012, ces villes ne disposaient d'aucun plan d'assainissement pouvant leur permettre de bien gérer les déchets solides et/ ou liquides issues des différentes activités menées dans ces villes ou leurs environs. Ces villes ne disposent pas non plus de moyens matériels

ou financiers pour l'élaboration de ces outils très utiles pour l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans ces villes et leurs environs. C'est pour cela que le projet LVEMP II a entrepris d'élaborer les Plans Directeurs d'Assainissement de ces trois villes. Le travail a été confié au bureau d'étude FICHTNER et piloté par le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme à travers la Direction de l'Assainissement.

### NIVEAU D'ATTEINTE DES INDICATEURS JUSQU'À FIN DECEMBRE 2017

Indicateurs	Valeurs cibles	Valeurs réalisées à fin décembre 2017
Nombre de lieux à hauts risque de pollution urbaine traités à travers les investissements de control de la pollution des eaux usées.	34	27
Nombre d'hectares sous les pratiques de gestion durable des terres dans les sous-bassins ciblés.	8000	9715,5
Nombre de bénéficiaires directs dont (%) de femmes	41300	33 429 (dont 54% femmes)
Nombre d'écoles dotés d'installations d'assainissement améliorées	24	24
Les industries ciblées dans le bassin du lac Victoria, qui adoptent des technologies de production plus propres	8	7
Nombre d'hectares de terres humides dégradées, restaurées et / ou réhabilitées par les communautés dans les sous-bassins ciblés	300	313
Proportion d'agriculteurs dans les zones d'intervention du projet qui emploient les méthodes agricoles améliorées.	80 %	85%
Pourcentage des sous-projets communautaires de gestion des ressources naturelles dont la mise en œuvre est jugée satisfaisant ou mieux dans les sous-bassins ciblés.	60%	84%
Elaboration d'une Stratégie Nationale de conservation des zones humides	Oui	Oui

## **Financement des sous projets de développement communautaires « cdd »**

- 19 CDDs autour du lac Rweru ;
- 15 CDDs dans les autres communes

# I. Trente quatre CDDs financés par le LVEMP II dans les quatre provinces d'intervention



*Dans les quatre provinces d'intervention, le Projet de Gestion Environnementale du Bassin du lac Victoria, Phase II « LVEMP II » a financé des sous projets communautaires « CDD » pour rehausser le niveau de vie des bénéficiaires. Elaborés par les communautés, les sous-projets ont été une véritable source de revenus et de bien être des populations bénéficiaires. Avant leur financement le projet LVEMP II a mis en place des mécanismes d'encadrement et d'accompagnement des bénéficiaires pour les rendre capables de les mettre en œuvre. Une attention particulière a été focalisée sur les femmes, les jeunes, les Batwa et les autres groupes vulnérables tels que les orphelins, les veuves, etc. Au total 34 « CDDs » ont été financés par le LVEMP II. Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des CDD, le projet LVEMP II a recruté deux ONG de proximité chargées de l'encadrement des bénéficiaires.*

## 19 CDDs financés autour du lac Rweru

Depuis plusieurs années, les riverains du lac Rweru, cultivateurs pour la plus part, avaient des champs de cultures variées dans la zone tampon du lac Rweru. Certes, ils ignoraient la menace que cela pouvait constituer sur la biodiversité du lac. De nombreuses séances de sensibilisation et de conscientisation ont été organisées par le LVEMP II avec l'appui des autorités locales et des administratifs à la base pour faire comprendre aux usagers de la zone tampon le danger qu'ils pouvaient constituer. Toutes les personnes qui avaient des champs dans cette zone ont finalement accepté de les abandonner pour que cette zone soit protégée. C'est ainsi que le projet LVEMP II a entrepris des actions de restauration et de protection de cette zone par la matérialisation de la limite de la zone par le creusement d'un canal de délimitation tout autour du lac Rweru. En guise de compensation et d'accompagnement des individus ayant abandonnés leurs lopins de terre se trouvant dans la zone tampon, le LVEMP II a financé leurs

Sous-projets de type « CDD » pour leur permettre de récupérer ce qu'ils auraient perdu en acceptant d'abandonner leur lopins de terres pris dans la zone tampon. Au total 19 groupes ont été constitués suivant les dix neuf sous collines affectées par l'activité et bénéficiés des financements du LVEMP II. Tous les 19 groupes ont élaboré le même type de CDD qui comportait trois volets ; la culture de haricot jaune, les cultures maraichères ainsi que le volet apiculture. Avant de bénéficier des financements du LVEMP II ces individus ont été formés sur les méthodes d'élaboration et de mise en œuvre des sous-projets de développement de type CDD, la comptabilité, le suivi évaluation et le monitoring. Les bénéficiaires des financements du LVEMP II déclarent qu'ils sont satisfaits des résultats enregistrés dans la mise en œuvre de leurs sous projets. Le niveau de vie s'est véritablement amélioré car le revenu des ménages a nettement augmenté.

## Volet cultures maraichères

Les capacités des bénéficiaires sur les méthodes de cultures maraichères ont tout d'abord été renforcées par le LVEMP II. Grâce au financement de ce projet, les bénéficiaires ont pu acquérir des intrants et du matériel nécessaire pour conduire cette activité en dehors de la zone tampon. Il s'agit des semences, de la fumure organique, des pompes à eau à pédale, des arrosoirs et des réservoirs d'eau. Les cultures maraichères développées par les riverains du lac Rweru sont principalement les oignons rouges et blancs, les carottes, les poivrons, les tomates, les choux et les amarantes.



*Champ de culture de tomates*



*Champ de culture d'oignon rouge et blanc*



*Champ de culture de poivrons*



*Champ de culture de carottes*



*Pompe à pédale pour pomper l'eau du lac vers les champs*



*Champ de cultures des choux*



*Réservoir d'eau pompée à partir du lac pour irrigation des champs*

Tous les dix neuf groupements d'anciens propriétaires des lopins de terre dans la zone tampon ont développé le volet culture maraichères avec les mêmes types de cultures. Ils ont été équipés en pompes à pédales, réservoirs d'eau ; arrosoirs et autres matériels nécessaires pour l'irrigation. Sur chacune des 19 sous-collines le LVEMP II y a installé une pompe à pédale et un motopompe ; un réservoir d'eau et a distribué des arrosoirs pour faciliter l'irrigation des champs pendant la saison sèche. Les bénéficiaires affirment que grâce à ces équipements, ils ont enregistré une grande production de légumes qu'ils ont écoulées sur le marché locale mais également vers les grandes villes comme Bujumbura. Le revenu a augmenté. De nouvelles habitudes alimentaires se développent de plus en plus car, déclarent-ils, avant le projet, ils n'avaient pas l'habitude de consommer les légumes dans leurs repas.

## Volet culture de haricot jaune



*Le haricot jaune récolté par les bénéficiaires*

Les bénéficiaires affirment qu'avant le LVEMP II la culture du haricot jaune n'était pas très développée dans la région. Ils ont préféré sa culture à cause de sa cherté. Il est très apprécié par les commerçants qui l'achètent à un prix très élevé comparativement aux autres types de haricots cultivés dans la région. Le LVEMP II a également financé la construction de deux hangars de stockage et de conservation des récoltes en zone Gatare et Nyagisozi.



*L'équipe du LVEMP II en visite des bénéficiaires/ Apprécie la récolte de haricot jaune obtenue*

## Volet Apiculture

Tous les 19 sous-projets financés par le LVEMP II autour du lac Rweru possèdent chacun le volet « apiculture ». Le nombre total des ruches modernes accordés par le LVEMP II aux bénéficiaires vivants autour du lac Rweru s'élève à 917. Elles sont tous installées sur toute la zone tampon du lac.



*Les ruches modernes installées dans la zone tampon du lac Rweru*



*Les bénéficiaires ne cachent pas leur joie de satisfaction*

Pour renforcer les capacités des bénéficiaires, le projet LVEMP II a organisé des visites d'échange d'expérience dans les provinces de Bururi, Bubanza et Cibitoke. Dans ces provinces les apiculteurs sont regroupés dans des Associations des Apiculteurs et même des coopératives. Ils disposent déjà d'un niveau élevé de connaissance en matière d'élevage des abeilles mais aussi en matière de transformation et de commercialisation du miel.



*Visite d'échange d'expérience des apiculteurs en province Cibitoke*

Les bénéficiaires ont également bénéficié de beaucoup de séances de formations organisées et financées par le LVEMP II. Les formations organisées portaient sur les techniques d'élevage moderne des abeilles, de suivi et de surveillance de la santé des abeilles, de collecte et de transformation du miel, etc..



*Séance de formation des apiculteurs de Busoni*

Le LVEMP II a également financé la construction des maisons de transformation du miel et a octroyé aux bénéficiaires le matériel moderne de transformation.



*Quelques matériels de transformation du miel octroyés par le LVEMP II aux bénéficiaires*

Les femmes ont été aussi initiées et formées pour exercer ce métier généralement réservé aux hommes.



*Les apiculteurs de Busoni transportant les ruches vers les ruchers*

## Construction des hangars de stockage des récoltes

Le projet LVEMP II a financé la construction des hangars de stockage des récoltes qui servent en même temps à la conservation du matériel divers accordés aux bénéficiaires par le projet, pour la mise en œuvre des « CDD ». Deux hangars de 15 m x 9 m chacun ont été construits respectivement en zone Gatete et Nyagisozi dans la commune Busoni.



*Hangar construit sur financement du LVEMP II en zone Gatete dans la commune Busoni*



*Les récoltes de haricots stockés dans le hangar de Gatete*

En plus des hangars, le projet LVEMP II a financé la construction de trois maisons sur les collines Signu, Nyagisozi et Gatete pour la transformation et la conservation du miel.



*Maison de miel de Gatete/ financement du LVEMP II*



*Le miel transformé et stocké dans la maison de miel /financement du LVEMP II*

## Quinze CDDs financés par le LVEMP II dans d'autres communes

*Dans d'autres communes de sa zone d'intervention situées dans les provinces de Karusi, Mwaro et Gitega, quinze CDDs ont été financés par LVEMP II et mis en œuvre par les associations communautaires. Il s'agit principalement des CDD en rapport avec l'agriculture et l'élevage, l'apiculture, la pisciculture et la collecte des eaux de pluies. Les sous projets financés sont localisés dans les communes de Bugendana, Mutaho, Ryansoro et Nyarusange dans la province Gitega ; Bisoro et Nyabihanga en province Mwaro et Gihogazi dans la province Karusi.*

### Le CDD de culture d'ananas financé en commune Bugendana

Le CDD en rapport avec la culture d'ananas a été élaboré et soumis au LVEMP II pour financement, par l'association KORINEZA dont les membres sont au nombre de 87 dont 57 femmes.



*CDD de culture d'ananas/ en zone Mutoyi (Bugendana)*

Cette culture d'ananas a été développée sur une superficie d'à peu près 5,5 ha et s'est accompagnée par l'aménagement du terrain en courbes de niveau et leur sécurisation par la plantation des herbes fixatrices. Selon les bénéficiaires, plus de **70** mille souches d'ananas ont été plantés dans ce champ. Selon le président de cette association, le financement de ce CDD a renforcé la cohésion sociale et l'entraide mutuelle des membres.



*CDD d'ananas dans Bugendana/ Toutes les portions du champ sont entourées d'herbes fixatrices et d'arbres pour bétail*

### Les CDDs d'apiculture financés dans les communes de Bugendana et Nyarusange



*La rucher appartenant à l'association Ubuki ni bwiza de Nyarusange*

Dans les deux communes de Bugendana et Nyarusange, deux associations INAMPINGWE et UBUKI NI BWIZA, toutes dirigées par des femmes ont bénéficié des financements du LVEMP II pour la mise en œuvre de deux CDDs d'apiculture qu'elles avaient soumis à ce projet. L'association INAMPINGWE de Bugendana a bénéficié d'un financement pour l'acquisition de 150 ruches modernes tandis que celle dénommée UBUKI NI BWIZA de Nyarusange a obtenu 100 ruches. Le LVEMP II a également financé pour chacune des deux associations l'acquisition du matériel et des équipements nécessaires pour la transformation du miel mais aussi la construction d'une maison de transformation.



*La maison de transformation du miel appartenant à l'association INAMPINGWE de Bugendana/ LVEMP II*

En guise de renforcement des capacités des apiculteurs pour bien mener cette activité à laquelle ils n'étaient pas habitués, le LVEMP II a organisé des visites d'échange d'expériences ainsi que des formations à leur intention.

### Les CDDs de culture de pomme de terre financés par le LVEMP II dans la commune Nyarusange

En commune Nyarusange de la province Gitega, deux associations féminines ont bénéficié du financement du LVEMP II pour la mise en œuvre de deux sous projet « CDD » de culture de pomme de terre. Les deux sous projets ont été exécutés sur une superficie de plus de dix hectares. En plus des semences de pommes de terre, les deux associations ont également obtenu des intrants notamment le fumier.



*Photo des pommes de terre, prise peu avant la récolte*

Selon les bénéficiaires, la récolte obtenue leur a procuré des revenus supplémentaires ce qui leur a permis de développer d'autres types de cultures comme le maïs.



*Photo prise au moment de la récolte de pommes de terre*

La mise en œuvre des CDDs est supervisée par l'ONG de proximité « TWITEZIMBERE » recrutées par le LVEMP II pour le suivi et l'encadrement réguliers des bénéficiaires.

### Le CDD de culture de manioc financé par le LVEMP II dans la commune Bisoro

Dans la commune Bisoro de la province Mwaro, le LVEMP II a financé un CDD de culture de manioc, présenté par une association de femmes de cette commune. Un champ de plus de quatre hectares a été installé sur la colline Rubambye par les membres de cette association dans le cadre de ce CDD.



*Les membres de l'association lors des travaux*



*La présidente de l'association exprime sa grande satisfaction*



*La mise en œuvre du CDD de culture de manioc s'est accompagnée par l'aménagement des fossés antiérosifs*

## Les CDDs de collecte des eaux de pluies



*Des réservoirs pour la collecte des eaux de pluie installés en aval des bâtiments communaux de Nyarusange.*

Les deux CDD de collecte des eaux de pluies financés par le LVEMP II ont été exécutés en communes Nyarusange et Bisoro. En commune Nyarusange, le système de collecte des eaux de pluies a été installé sur les bâtiments du bureau communal et du centre de santé situé au chef lieu de la commune. Une partie des eaux collectées sert au nettoyage des bureaux communaux et des salles du centre de santé. Elle est aussi utilisée dans lieux d'aisance.



*Le ministre Jean Claude ayant l'eau et l'Environnement dans ses attributions (en train de se laver les mains) lors de la visite des installations*

L'autre partie sert, pendant la saison sèche, à l'irrigation des champs de légumes installés en aval des réservoirs de stockage. En commune Bisoro, le CDD sur la collecte des eaux de pluies a été élaboré et soumis par une association des veuves cultivatrices, pour l'irrigation, pendant la saison sèche, de leur champ de plus de 4 hectares. L'eau est collectée sur les bâtiments de l'école primaire et fondamentale ainsi que sur la chapelle de l'église catholique du coin.

## Les CDDs de Pisciculture

La pisciculture est une activité qui n'est pas très développée dans les communes de l'intérieur du pays surtout dans la zone d'intervention du LVEMP II. Cinq associations ont bénéficié des financements du LVEMP II pour la mise en œuvre de ce type de sous projet de pisciculture associée à l'élevage de poules. Il s'agit des associations œuvrant dans les communes de Gihogazi, Nyabiganga, Mutaho et Ryansoro. Les sous-projets sont exécutés, sous l'encadrement des experts du département de la pêche et pisciculture du Ministère de l'agriculture et de l'élevage.



*Etang piscicole aménagé avec un poulailler au dessus des eaux en commune Gihogazi (financement LVEMP II)*

La pisciculture est associée à l'élevage des poules. Les poulaillers sont installés au dessus des étangs. Selon les experts dans le domaine, les excréments des volailles constituent une bonne nourriture pour les poissons.



*Les poussins élevés au dessus des étangs piscicoles*

Au total quatre vingt dix poussins dont quarante cinq poules pondeuses et quarante cinq poulets de chair ont été achetés par chaque association pour le démarrage du sous projet. Les bénéficiaires affirment que le sous-projet leur procure beaucoup de revenus mais également beaucoup de poissons qu'ils vendent sur le marché local. Le projet est d'une grande importance d'autant plus que les habitants de ces communes n'étaient pas habitués à la consommation de poissons.

# **PROMOTION DE L'ÉPARGNE DANS LES MENAGES DES BENEFICIAIRES**

**Plus de 10 000 comptes bancaires  
ouverts**



*Séance de sensibilisation des bénéficiaires à l'épargne organisée conjointement par le projet LVEMP II et la Poste Centrale*

***Le Projet de Gestion Environnementale du Bassin du lac Victoria, Phase II « LVEMP II » voudrait que dans sa zone d'intervention, tous les bénéficiaires adoptent un comportement nouveau de travailler avec les institutions bancaires et de micro-finances par la promotion de l'épargne. Il a ainsi organisé de nombreuses séances de sensibilisation des bénéficiaires pour les inciter à l'épargne. Plus de 10 000 comptes ont par la suite été ouverts par les bénéficiaires appuyés par le LVEMP II.***

Les bénéficiaires que le LVEMP II a appuyés pour l'ouverture des comptes bancaires sont ceux-là qui ont participé comme main-d'œuvre aux différentes activités de mise en œuvre du projet. Les bénéficiaires ont procédé à ouverture des comptes d'épargne et de dépôt dénommés « MBIKIRA » à la Régie Nationale des Postes. C'est sur ces comptes que le montant accordé par le projet en guise de rémunération devait transiter. Le compte « MBIKIRA » a été privilégié parce qu'il n'exige ni de frais de tenue de compte ni de frais de transaction quelconque. La campagne de sensibilisation à l'épargne a été conjointement organisée par le LVEMP II, les autorités

locales et les responsables de la Poste centrale. Elle a touché tous les responsables administratifs à la base dans les communes d'intervention du LVEMP II. Les bénéficiaires ont fortement apprécié cette initiative du LVEMP II qui les empêche de gaspiller le peu de revenus qu'ils gagnent dans leurs ménages. Petit à petit ils se familiarisent avec les opérations bancaires notamment le recours au crédit et à d'autres avantages accordés par la poste pour d'éventuels investissements.

## **APPUIS INSTITUTIONNELS ET SOCIAUX**

- **Appui au Ministère de tutelle en équipements informatiques ;**
- **Appui à la vulgarisation des textes de lois ;**
- **Appui à la formation et aux renforcements des capacités**
- **Appui aux personnes vulnérables**

# I. Appui au Ministère de tutelle en équipements informatiques ;

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, le LVEMP II a financé l'achat des ordinateurs et imprimantes pour le compte du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme en même temps ministère de tutelle du même projet. En plus des équipements informatiques le projet a appuyé l'acquisition du matériel de bureau pour le bon fonctionnement des services.



## Appui à la vulgarisation des textes de lois ;



Campagne de vulgarisation du Code de l'Eau organisée par la DG de l'Eau/ MEEATU sur financement du LVEMP II

**Le Projet de Gestion Environnementale du Bassin du lac Victoria, Phase II a financé différentes activités de vulgarisation des textes de lois organisées par le Ministère de tutelle « MEEATU ». Il s'agit de la vulgarisation du « Code de l'Eau » en vigueur au Burundi et des Normes Nationales de rejets industriels. Ces activités ont été organisées dans les quatre provinces de sa zone d'intervention. 4000 livrets ont été imprimés pour être distribués dans tout le Burundi.**

La campagne de vulgarisation du code de l'eau en vigueur au Burundi a été menée à travers les quatre provinces d'intervention du LVEMP II (Gitega, Karusi, Mwaro et Kirundo). Tous les chefs de services dans tous les secteurs

de la vie du pays ; tous les administratifs, de la base au sommet de la province ont été sensibilisés et informés du contenu de ce code. Une séance de vulgarisation des normes de rejets industriels a été organisée à Bujumbura.

### III. Appui à la formation et au renforcement des capacités



*Séance de formation des cadres du MEEATU en Excel avancé/ financée par le LVEMP II*

D'une part, plus d'une cinquantaine de cadres du Ministère de l'Eau de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU) ont bénéficié d'une formation d'une semaine en Excel avancé, financé

par le Projet LVEMP II. Une dizaine d'autres cadres du même Ministère, d'autre part, ont bénéficié d'une formation en maintenance du site web du MEEATU dont le projet LVEMP II venait de financer la création.

Même si les besoins en formations ne sont pas totalement comblés, un certain niveau de connaissance a été atteint dans les deux domaines pris en charge par le LVEMP II.

### Appui aux personnes vulnérables



*Distribution des chèvres aux personnes vulnérables des communes Bisoro et Gihogazi.*

*Dans le cadre de venir en aide aux personnes vulnérables vivants dans sa zone d'intervention, le projet LVEMP II a distribué 7421 chèvres et 745 boucs de race boers aux bénéficiaires de toutes les communes d'intervention. Le principal critère de sélection du bénéficiaire était d'avoir régulièrement entretenu les fossés anti érosifs ainsi que les herbes fixatrices installées dans leurs propriétés foncières dans le cadre des activités du LVEMP II. Les autorités administratives à tous les niveaux ainsi que les vétérinaires ont été chaque fois associés dans des activités de distribution des chèvres. L'objectif principal de cette distribution était de répondre à la préoccupation chaque fois exprimée par les bénéficiaires , de manque de bétail pouvant leur permettre d'augmenter la fumure organique en vue d'accroître la productivité de leurs champs respectifs.*

# La clé de Réussite du LVEMP II-Burundi

- Implication des bénéficiaires ;
- Les visites d'échange d'expérience ;
- Les missions de supervision de la Banque Mondiale ;
- Des réunions régulières du NTAC et du Comité de Pilotage

# Implication des bénéficiaires

*De manière générale, les propositions de projets de développement rural et communautaires sont élaborées dans les bureaux loin des communautés bénéficiaires. Les concepteurs du projet savent très bien ce qu'ils vont faire mais les membres de la communauté bénéficiaire n'ont souvent aucune idée des actions envisagées par le projet. Ils acceptent de coopérer et de travailler avec les gestionnaires du projet parce qu'ils espèrent tout simplement obtenir un certain soulagement dans leur misère ou une atténuation de leur problème. Cette coopération n'empêche néanmoins pas des échecs souvent enregistrés après le projet.*

*Parmi les causes de l'échec des projets de développement rural figurent l'absence de participation des bénéficiaires dans l'identification, la planification et la mise en œuvre. C'est pour ces raisons que pour surmonter d'éventuels échecs, les bénéficiaires doivent jouer le rôle central dans la mise en œuvre de tout projet de développement. L'implication des bénéficiaires a donc été une des clés de réussite du LVEMP II.*



*Réunions de sensibilisation des bénéficiaires avant et pendant la mise en œuvre du LVEMP II*

La méthodologie privilégiée par le projet LVEMP II pour l'implication des bénéficiaires a été la « méthode participative ». Beaucoup de séances d'échange d'informations ont été organisées avant même l'identification des sites d'intervention. Les autorités provinciales et communales ont été la première cible pour des séances d'information et de sensibilisation avant de descendre parmi la population en compagnie

des responsables bien informés et engagés. Le rôle de l'administration a été donc très prépondérant dans la mobilisation et la conscientisation de la population à tous les niveaux. Aucune activité n'a été menée sans en avoir informée l'autorité locale. L'implication des bénéficiaires a été renforcée par l'organisation des séances de sensibilisation et des rencontres d'échanges d'information à tous

les niveaux de la base au sommet. Leur adhésion s'est manifestée par leur participation massive aux activités du LVEMP II. Aucune activité n'a été envisagée ou entreprise sans le consensus des bénéficiaires qui étaient appelés à participer activement à la mise en œuvre. L'implication des bénéficiaires à tous les niveaux rassure que même la pérennisation des acquis sera garantie

# II. Visites d'échange d'expérience



*Visite d'échange d'expérience au Rwanda*

Au cours de la mise en œuvre du projet LVEMP II, beaucoup de visites d'échange d'expérience ont été organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Les visites ont permis aux participants de se rendre compte de ce que les



*Visite d'échange d'expérience en Uganda*

autres ont réalisé et la manière dont ils les ont réalisés, les contraintes rencontrées et la manière de les surmonter; la méthodologie utilisée, etc. Les représentants des bénéficiaires étaient associés chaque fois que



*Visite d'échange d'expérience au Kenya*

des visites de ce genre ont été organisées. Les leçons apprises ailleurs, au Kenya, en Tanzanie, en Uganda et au Rwanda, ont inspiré la mise en œuvre du LVEMP II au Burundi.



*Visite d'échange des apicultures en provinces Cibitoke et Bubanza/ financement LVEMP II*

## II. Les missions de supervision de la Banque Mondiale



*Une mission de la Banque Mondiale reçue par le Ministre burundais de l'Environnement/ Mars 2011*



*Séance de travail avec l'équipe nationale de coordination*



*Mission de la Banque Mondiale sur terrain en province Mwaro/Mai 2014*

Nombreuses missions de supervision de la Banque Mondiale ont été effectuées au Burundi durant la période de mise en œuvre du LVEMP II pour le suivi des activités. Les membres de l'équipe de la mission avaient aussi pour objectifs de rencontrer les autorités ministérielles et provinciales ainsi que les bénéficiaires pour recueillir toutes les informations utiles pour la bonne marche des activités du projet. Ces missions ont fortement encouragé l'Equipe Nationale de Coordination du LVEMP II à accélérer la mise en œuvre du projet. A chaque mission un document d'aide mémoire était produit pour guider l'équipe Nationale de coordination.

## IV. Des réunions régulières du NTAC et du Comité de Pilotage



*Les membres du NTAC en pleine réunion à Mwaro/ novembre 2013*



*Les membres du NTAC en visite de terrain*

Le Comité Technique National Consultatif (NTAC) se réunit une fois le trimestre en session ordinaire tandis que le Comité de Pilotage tient sa réunion une fois par semestre. La régularité de la tenue des réunions des deux comités a poussé les membres de l'Equipe Nationale de Coordination à bien structurer et

bien orienter les activités sur terrain. Les réunions s'organisent de façon alternée dans les quatre provinces de la zone d'intervention du projet. Cela a chaque fois permis aux membres des comités d'effectuer des visites de terrain pour se rendre compte de l'état d'avancement des activités avant de formuler des

recommandations. Ainsi, les contraintes pouvant constituer des obstacles à la mise en œuvre du projet sont perçues à l'avance. Les conseils régulièrement fournis par ces deux comités ont également constitué la clé de réussite du projet LVEMP II.

# « LVEMP II-Burundi »

Projet de Gestion Environnementale du Bassin du Lac Victoria, Phase II

Quartier Kigobe Sud

Avenue des Etats Unis N° 33

B.P : 5192 Bujumbura

Tél: +257 22277544



*E mail : [lvemp2burundi@gmail.com](mailto:lvemp2burundi@gmail.com)*

*Site Web : [www.lvempii.bi](http://www.lvempii.bi)*

*Facebook : LVEMP II Burundi*

*Tweeter : @LVEMP II\_Burundi*